

**Département
des
PYRENEES-ORIENTALES**

Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE

**ARRETE MUNICIPAL n° 2022/426
Portant réglementation sur la circulation dans l'agglomération.**

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée le 15 décembre 2022, par Mr MOREL Quentin – 66370 PEZILLA-LA-RIVIERE, en vue d'effectuer des travaux de démolition au 27 rue du 11 Novembre à PEZILLA-LA-RIVIERE.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à hauteur du 27 rue du 11 Novembre durant ces travaux,

A R R E T E

Article 1^{er} : Du mardi 27 au samedi 31 décembre 2022, suite aux travaux de démolition qui auront lieu au 27 rue du 11 Novembre à Pézilla-la-Rivière, la chaussée sera rétrécie suite au stationnement d'un véhicule, type camion benne, appartenant au pétitionnaire, le stationnement des autres véhicules y sera interdit.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla-la-Rivière, le 15 décembre 2022.

Destinataire :

Mr MOREL Quentin : mquentin66610@gmail.com


Le Maire,

Jean-Paul BILLES